

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 19 mai 2016

Convocation en date du 12 mai 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

L'an deux mil seize, le dix-neuf mai, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme DALIFARD Alexia - M. MARAIS Valéry - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDUN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane

Absents excusés : Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUDUN Manuella

Objet 2016 - 047 - Communauté de communes : nomination d'un référent culture

M. le maire expose :

La communauté de communes du pays du Craonnais, lors de sa séance du 14 mars 2016, a validé la proposition de nomination de référents communaux pour la compétence culture.

Le référent se trouve être le relais de proximité et direct du point de vue « pratique » des services, et le lien avec la communauté de communes. Dans les communes, il est vecteur de communication des programmes et initiatives culturelles conduites par les services du Pays de Craon. Il pourrait être invité aux auditions et manifestations musicales de l'établissement d'enseignements artistiques, aux commissions locales de la lecture publique, à la présentation de la saison culturelle...

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

NOMME Mme ORY Nathalie, référent culture titulaire, et Mme RIVIERE Margot, référent culture suppléant.

Objet 2016 - 048 - Communauté de communes : avenant à la convention de gestion des vannages de l'étang de la Rincerie

M. le maire expose :

La communauté de communes de St Aignan et la communauté de communes du Pays du Craonnais ont été regroupées au sein de la communauté du Pays de Craon, à la date du 1^{er} janvier 2015. Il y a donc lieu de signer un avenant à la convention relative à la gestion des vannages de l'étang de la Rincerie qui doit être transférée.

De plus, il est procédé à la modification des conditions de gestion du clapet de l'étang (augmentation du niveau de remplissage), ainsi que la modification du règlement d'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la signature de l'avenant n° 1 à la convention de gestion des vannages de l'étang de la Rincerie.

Objet 2016-049 - Convention d'adhésion au pôle santé professionnelle des agents territoriaux (SPAT)

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18 (portant sur l'autorisation de signature à l'autorité compétente),

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaires relatives à la Fonction publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 136,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 23,

VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du 26 novembre 2009 par laquelle le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Mayenne, a décidé de la création du pôle « Santé Professionnelle des Agents Territoriaux » (SPAT) et fixé les modalités d'intervention,

VU la proposition de signature d'une nouvelle convention fixant le coût d'adhésion à 71 € par agent pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à cette convention, dont la reconduction sera tacite après un an,

AUTORISE le maire à la signer.

Objet 2016 - 050 - Travaux de voirie (rues et parkings) en agglomération

Le conseil municipal,

VU la décision de réaliser des travaux de voirie :

- Rue Joseph Rivière : rue et parking
- Parking rue nationale face à la pharmacie
- Rue de la Closeraie : rue, parking et allée piétonne
- Trottoir rue nationale
- Revêtement bitumeux sur terrain de tennis

VU les propositions faites par les entreprises CHAZE, COLAS et EUROVIA

DECIDE de retenir les propositions de l'entreprise EUROVIA, moins-disante, pour la somme totale de 41 310.50 € HT - 49 572,60 € TTC.

Objet 2016 - 051 - Station d'épuration : planification des épandages des boues

Le conseil municipal,

Dans le cadre de la réalisation de l'épandage des boues de la station d'épuration,

Après en avoir délibéré,

RETIENT l'offre de la société VALTERRA, pour la somme de 1540 € HT

AUTORISE le maire à signer le devis correspondant.

Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP)

Le cabinet Accèsmétrie, retenu comme bureau d'études pour l'élaboration du diagnostic accessibilité, a donc réalisé les diagnostics d'accessibilité tant aux Etablissements communaux Recevant du Public (ERP) qu'aux Installations communales Ouvertes au Public (IOP). Afin de réaliser l'agenda d'accessibilité programmée, il y a lieu de prioriser les travaux et d'établir la programmation des travaux.

Pour cela, il est décidé que la commission en charge de l'accessibilité se réunirait le mercredi 25 mai à 18h afin d'établir la programmation des travaux

Objet 2016-052 - Location salle des fêtes : tarifs pour locations effectuées en 2015

Le conseil municipal,

VU la délibération en date du 21 décembre 2015 fixant les tarifs de location de la salle des fêtes pour l'année 2016,

VU le changement de calcul et donc l'augmentation du prix des locations,

EMET un avis favorable pour l'application des tarifs de l'année 2015 pour les personnes ayant réservé la salle des fêtes courant 2015 pour une utilisation en 2016

Objet 2016-053 - Travaux de rénovation de la salle des fêtes

Le conseil municipal,

VU les travaux divers à réaliser dans la salle des fêtes (changement du parquet, isolation, menuiseries extérieures, aménagement local technique, aménagement du hall, éclairage...)

DECIDE de demander une étude de faisabilité auprès de trois bureaux d'étude (esquisse, approche financière)

DECIDE également de réaliser un audit énergétique auprès de la société ABC, dont la proposition est de

SOLLICITE une aide financière près de l'ADEME pour cet audit

Objet 2016 - 054 - Location d'un jardin familial à M. CHOQUE Daniel

Le conseil municipal,

VU la délibération du 23 mars 2015 décidant la mise en location de quatre jardins familiaux de 100m² chacun au centre du lotissement du Closeau, décidant également de fixer le montant de la location à 30 € par an et à partir de l'année 2016

ACCEPTTE la demande de location d'une parcelle, soit la somme de 30 €, de M. CHOQUE Daniel, domicilié à BALLOTS, 4 rue de Paris,

AUTORISE le maire à signer le règlement ainsi qu'une convention d'occupation précaire.

Objet 2016-055 - Terrain appartenant à l'indivision Rivière, sis rue du Haut de l'Allée

M. le maire informe :

M. Raymond BABLEE, représentant l'indivision RIVIERE, a fait part du souhait de vendre la parcelle cadastrée section YE n° 236, située rue du Haut de l'Allée, sur laquelle existe une servitude établie au profit de la commune, pour une superficie de 166 m².

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas acquérir cette parcelle (vote : 9 voix, 5 abstentions).

Objet 2016-056 - Echange de terrain Commune / Epoux CHEVALIER Christophe

Le conseil municipal,

Considérant que le passage situé à côté du logement sis 1 rue du Val de Loire, qui relie la route de Laubrières (passage piétons) n'est pas assez large

Considérant que les époux CHEVALIER acceptent d'échanger une partie de leur terrain contre une partie du terrain communal touchant leur propriété

EMET un avis favorable à cet échange (13 voix pour, 1 abstention) et

AUTORISE le maire ou M. HOUDIN Raymond, adjoint, à signer tous documents se rapportant à cette transaction (bornage, acte notarié,...).

Objet 2016-055-01 - Terrain appartenant à l'indivision Rivière, sis rue du Haut de l'Allée

M. le maire informe :

M. Raymond BABLEE, représentant l'indivision RIVIERE, a fait part du souhait de vendre la parcelle cadastrée section YE n° 236, située rue du Haut de l'Allée, sur laquelle existe une servitude établie au profit de la commune, pour une superficie de 166 m².

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas acquérir cette parcelle, et donc d'abandonner l'emplacement réservé (vote : 9 voix, 5 abstentions).

Cette délibération annule et remplace la n°2016-055.

Objet 2016-056-01 - Echange de terrain Commune / Epoux CHEVALIER Christophe

Le conseil municipal,

Considérant que le passage situé à côté du logement sis 1 rue du Val de Loire, qui relie la route de Laubrières (passage piétons) n'est pas assez large

Considérant que les époux CHEVALIER acceptent d'échanger une partie de leur terrain contre une partie du terrain communal touchant leur propriété

EMET un avis favorable à cet échange (13 voix pour, 1 abstention),

PRECISE que la superficie de la parcelle cédée par la commune est de 250 m² que la superficie de la parcelle cédée par les époux CHEVALIER est de 32 m² et

AUTORISE le maire ou M. HOUDIN Raymond, adjoint, à signer tous documents se rapportant à cette transaction (bornage, acte notarié,...).

Cette délibération annule et remplace la n°2016-056.
